

# RAPPORT STATUTAIRE 2021



## PRÉSENTÉ PAR :

**PAULINE MARTIN**

Présidente de l'AML 45

**VALÉRIE MARTIN**

Trésorière

## APPROUVÉ PAR :

**COMITÉ DIRECTEUR**

Le 24 février 2022

**ASSOCIATION DES MAIRES ET  
PRÉSIDENTS  
D'INTERCOMMUNALITÉS  
DU LOIRET**





# SOMMAIRE



## PREMIÈRE PARTIE ..... p 4

Présentation de l'AML



## DEUXIÈME PARTIE ..... p12

Rapport d'activité 2021



## TROISIÈME PARTIE ..... p 27

Rapport Financier 2021



## QUATRIÈME PARTIE ..... p33

Annexes





# PREMIERE PARTIE:



## PRÉSENTATION DE L'AML

- L'AML ..... p5
- L'association en chiffres ..... p5
- Missions ..... p6
- Comité directeur ..... p7
- Membres du Bureau ..... p8
- Les élus du Loiret ..... p9
- Vie statutaire ..... p10

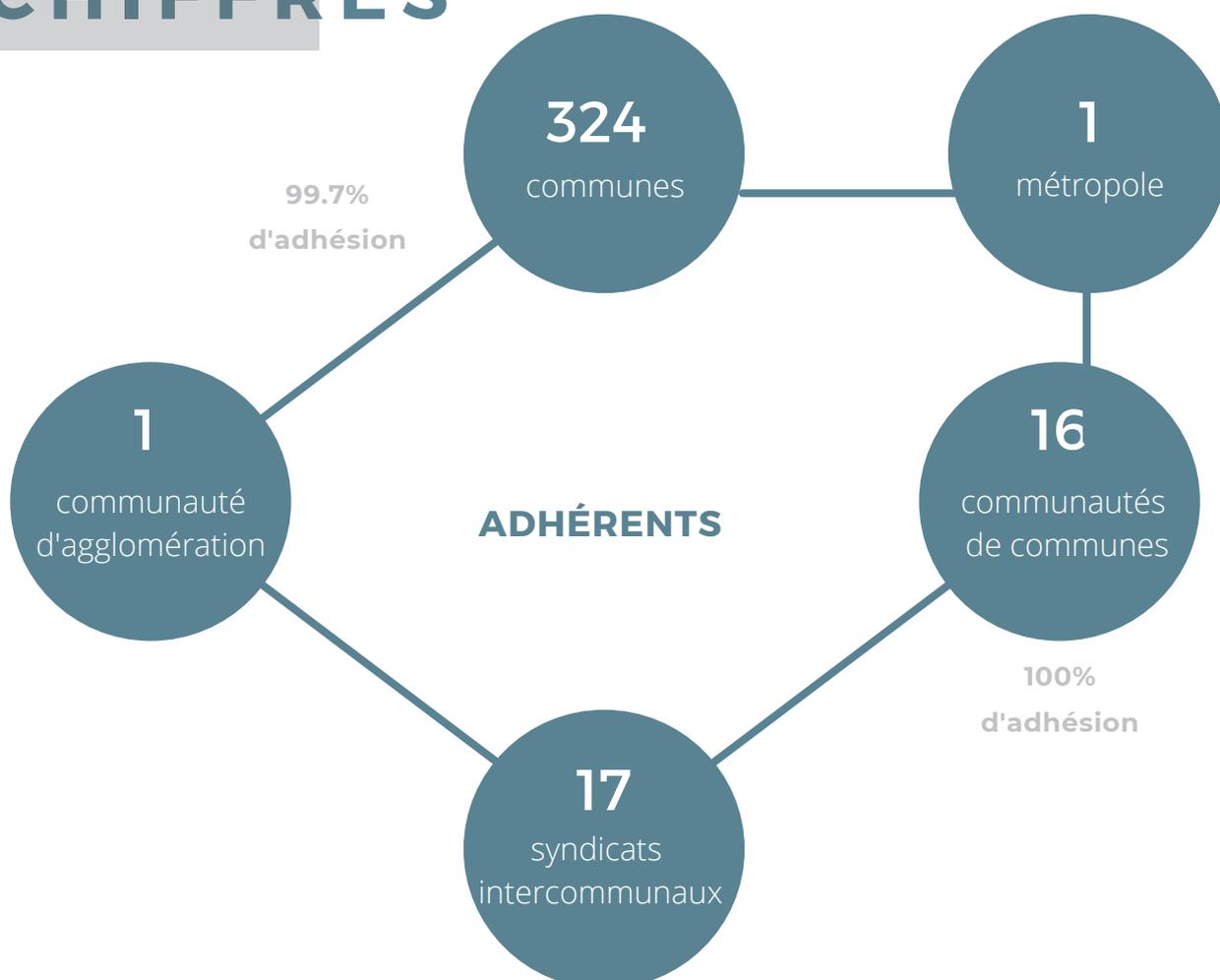




Association de type **Loi 1901** créée en mai 1968, l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités du Loiret a évolué d'un rôle de **solidarité amicale entre maires** à une véritable mission d'**appui aux élus municipaux et communautaires** dans l'exercice de leur mandat.

L'AML 45, association **pluraliste** dotée d'une **forte représentativité**, dispose d'un caractère **d'interlocuteur incontournable des pouvoirs publics** et des partenaires des collectivités locales. Elle s'est également ouverte aux **Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)**.

## L'ASSOCIATION EN CHIFFRES



# MISSIONS

La mission principale de l'association est de **faciliter** l'exercice du ou des mandats de ses adhérents.

 Permettre de **mettre en commun** leurs activités et expériences pour la **défense des droits et intérêts** dont ils ont la garde ainsi que de mener à bien **l'étude de toutes les questions** qui concernent l'administration des communes, leurs coopérations et leurs rapports avec les pouvoirs publics (conseil juridique aux élus).

 **Créer** entre eux des **liens de solidarités et d'amitiés** indispensables à une action municipale féconde.

 **Exercer, conformément à la loi n° 2000-516 du 15 juin 2000 renforçant la protection de la présomption d'innocence et des droits des victimes, les droits reconnus à la partie civile** dans toutes les instances introduites par les élus municipaux à la suite d'injures, d'outrages, de menaces ou de coups et blessures à raison de leurs fonctions et après avoir reçu l'accord de l'intéressé.

 Assurer un **relai permanent** avec l'Association des Maires de France (AMF).

 **Informier** les élus sur les sujets qui relèvent de leur rayon d'action (AML Info ; site internet ; mailing)

 **Former** pour **actualiser** les connaissances des élus dans les domaines de compétences de leur mandat

 **Porte parole** - Représentation des élus

# COMITÉ DIRECTEUR

L'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités du Loiret est administrée par un Comité Directeur élu en date du samedi 7 novembre 2020 (Assemblée Générale) pour une durée de 6 ans.

Composé de 23 membres, il réunit les personnes ayant reçu un pouvoir de décision par les adhérents.

## MISSIONS

- Fixer, réévaluer et changer l'objectif global et les objectifs spécifiques selon le contexte.
- Fixer des visions pour le développement ou l'élargissement des activités.
- Prendre des décisions, mettre en place des stratégies.
- Faire le suivi du développement de l'association.
- Coordonner les activités de l'organisation.

## MEMBRES

### 2 membres de droit

- GROUARD Serge, maire d'ORLÉANS
- DURAND-GABORIT Anne, maire de LIGNY-LE-RIBAUT, conseillère départementale

### 9 sièges pour l'arrondissement d'Orléans

- FOURNIER Hubert, maire de NEUVY-EN-SULLIAS
- **GALZIN Florence, maire de CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE\***
- LUBET Marie-Philippe, maire de SAINT-DENIS-EN-VAL
- **MARTIN Pauline, maire de MEUNG-SUR-LOIRE\***
- **MURA Frédéric, maire de FAY-AUX-LOGES\***
- **RIGLET Jean-Luc, maire de SULLY-SUR-LOIRE\***
- THOUVENIN Daniel, maire de VILLORCEAU
- TURPIN Joël, maire de SAINT-MARTIN-D'ABBAT
- VACHER Philippe, maire de SEICHEBRIÈRES

### 5 sièges pour l'arrondissement de Pithiviers

- BOURGEOIS Martial, maire de JOUY-EN-PITHIVERAIS
- BRICHARD Gérard, maire de DESMONTS
- **BRUNEAU James, maire de SERMAISES\***
- DAUVILLIERS Delmira, présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PITHIVERAIS GATINAIS
- LEGRAND Gérard, maire de CHILLEURS-AUX-BOIS

### 7 sièges pour l'arrondissement de Montargis

- CAMMAL Francis, maire de GIEN
- CHENUET Patrick, maire de SAINT-MARTIN-SUR-OCRE
- HAMON Stéphane, maire de CHUELLES
- LORENTZ Gérard, maire de PAUCOURT
- **MALET Jean-Jacques, maire de BELLEGARDE\***
- **MARTIN Valérie, maire de LORRIS\***
- MOREAU Philippe, maire de NOGENT-SUR-VERNISSON

\*Membres du Bureau

# MEMBRES DU BUREAU

## Le comité directeur élit parmi ses membres un Bureau :

Il est composé de 7 élus:

- Pauline MARTIN, Présidente, Maire de Meung-sur-Loire
- Jean-Jacques MALET, Vice-Président, Maire de Bellegarde
- James BRUNEAU, Vice-Président, Maire de Sermaises
- Valérie MARTIN, Trésorière, Maire de Lorris
- Florence GALZIN, Trésorière adjointe, Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Jean-Luc RIGLET, Secrétaire, Maire de Sully-sur-Loire
- Frédéric MURA, Secrétaire adjoint, Maire de Fay-aux-Loges

## PRÉSIDENTE

Représente l'AML dans tous les actes de la vie civile : elle assure l'ordre et la police des assemblées, dirige les délibérations et a voix prépondérante en cas de partage égal des voix. Elle ordonne et exécute les dépenses. Elle assure l'exécution des décisions arrêtées par les différentes structures de l'association.

Pour ester en justice au nom de l'association, la présidente de l'AML doit recevoir l'accord préalable du Comité directeur, à l'exception des cas d'agression physique ou morale d'un élu municipal dans l'exercice de ses fonctions. En ce cas, en vertu des dispositions de la loi n° 2000-516 du 15 juin 2000 renforçant la protection de la présomption d'innocence et des droits des victimes, la présidente de l'AML est habilitée à accomplir les démarches permettant à l'association de se porter partie civile, après avoir constaté que l'élu agressé a fait état de son accord.

En cas d'empêchement, elle est remplacée par le secrétaire, un vice président ou par un autre membre du bureau.

## SECRÉTAIRE

Chargé de la correspondance, il tient à jour la liste des adhérents et rédige les procès-verbaux. Il est chargé de l'organisation des travaux de l'association, des réunions et de leur compte-rendu. Il est susceptible de présenter le rapport d'activité lors de l'Assemblée Générale.

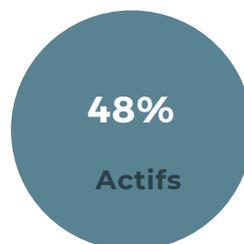
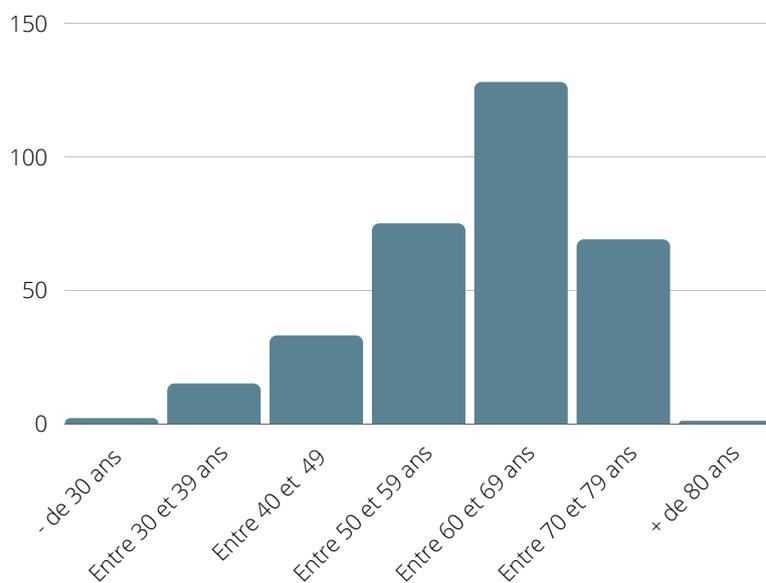
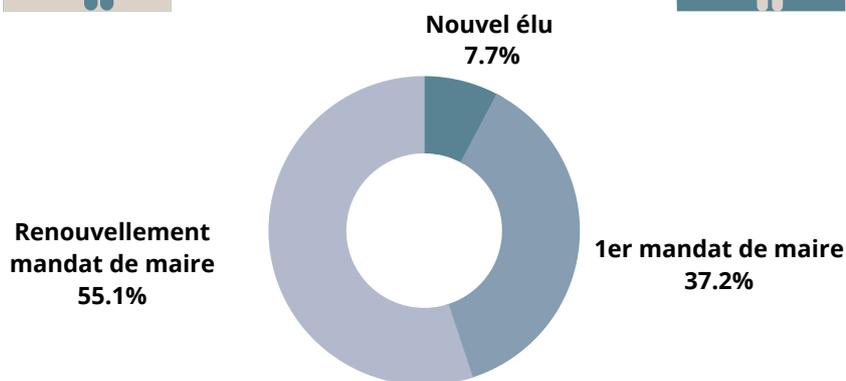
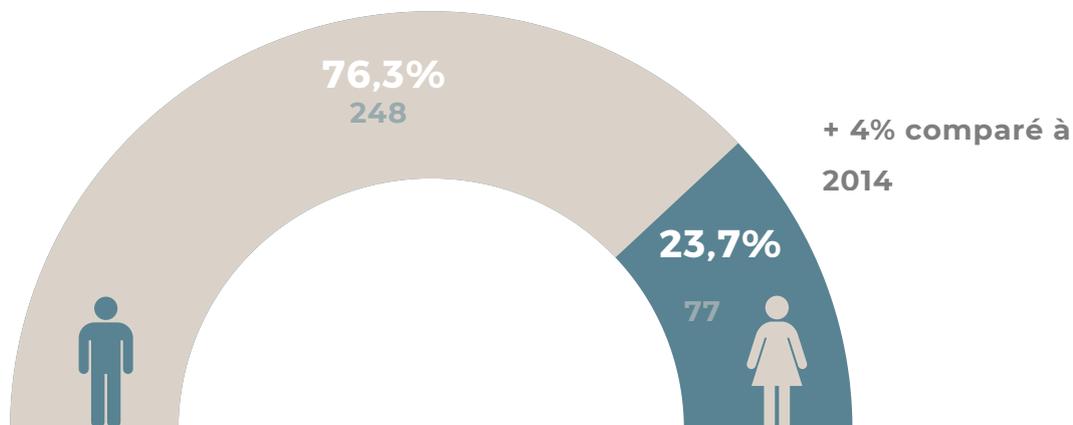
## TRÉSORIÈRE

Dépositaire des fonds : elle assure le recouvrement des cotisations et encaisse toutes les sommes constituant les ressources de l'association. Elle assure le bon suivi des dépenses et recettes de l'association. Elle peut ordonner et exécuter les dépenses par délégation ou en cas d'absence ou d'empêchement du président.

Tous les ans, elle présente à l'Assemblée Générale le compte d'exploitation de l'exercice clos, les comptes de résultat et la situation financière de l'association.

# LES ÉLUS DU LOIRET

Le renouvellement des instances municipales s'est tenu entre le 20 mars et le 28 juin 2020



# VIE STATUTAIRE



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

L'édition 2021 de l'Assemblée Générale de l'AML a eu lieu le 3 juillet 2021 au Département du Loiret en présence de la préfète de la région Centre-Val-De-Loire, Madame Régine ENGSTRÖM et du président du conseil départemental du Loiret, Monsieur Marc GAUDET.

A l'issue de l'Assemblée Générale statutaire, exceptionnellement diffusée en "live Stream", ont été présentés le rapport d'activité et les comptes relatifs à l'exercice 2020.

La présidente de l'AML, Madame Pauline MARTIN a signé une convention avec le Commandant du Groupement de Gendarmerie départementale du Loiret le Général Frédéric AUBANEL. Cette convention a pour finalité de renforcer les liens entre les élus et les gendarmes du Loiret. Les objectifs sont les suivants : mieux se connaître, mieux échanger au quotidien, avoir une écoute mutuelle et mettre en place une information réciproque.



La gendarmerie souhaite accompagner, conseiller et former les élus pour optimiser la tranquillité et la sécurité publiques. En collaboration avec notre association, des sessions d'information sur la gestion des incivilités ont été mises en place.

## INTERVENTIONS

- Madame Régine ENGSTRÖM, préfète de la région Centre-Val-De-Loire
- Monsieur Marc GAUDET, président du conseil départemental du Loiret



## INFORMATIONS

- Mouvement de personnel au sein de l'AML. Les arrivées en 2021 :
  - Madame Manon LEMOSSE, assistante administrative,
  - Madame Aurélie CURIEL, chargée d'études juridiques,
  - Monsieur Thomas BOULLET, directeur.

# VIE STATUTAIRE



## CALENDRIER DU COMITÉ DIRECTEUR 2021

■ 11 mars 2021

■ 30 septembre 2021

■ 10 juin 2021

■ 16 décembre 2021

## COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL (DÉTAILS EN ANNEXE )

L'AML est régulièrement amenée à proposer des représentants pour siéger au sein de diverses commissions administratives participant à la vie locale. Elle constitue par ailleurs un interlocuteur privilégié des représentants de l'État et de différents partenaires publics ou privés pour tous les sujets intéressant les collectivités locales. Ainsi le Comité Directeur, le Bureau ou la Présidente de l'AML participent régulièrement à des rencontres au cours desquelles sont évoqués des sujets d'actualité concernant l'administration publique et la gestion locale.



Les élections municipales et communautaires ont nécessité le renouvellement de la représentation des maires et présidents d'intercommunalités dans différents conseils, commissions et groupes de travail.

**Par ailleurs, l'AML peut être amenée à consulter ses adhérents et à établir des listes faisant consensus. A titre d'exemple, l'AML a proposé des candidatures en vue de l'élection du (ou de la) rapporteur(e) de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) du Loiret et de la composition de la formation restreinte.**

A la demande de la préfecture, l'AML a consulté les Maires et Présidents d'Intercommunalités éligibles afin de proposer un rapporteur général, deux assesseurs, et de constituer une formation restreinte.



# DEUXIÈME PARTIE:



## RAPPORT D'ACTIVITÉ

Formations dispensées..... p13

Appréciations formations..... p15

Service juridique..... p16

Sessions d'information ..... p18

Porte parole des élus ..... p19

Nos investissements auprès des  
institutions et des partenaires..... p20

Au plus près de vous..... p21

Partenariats..... p22

Rencontres ..... p23

La communication ..... p24

Nos partenaires ..... p26



# FORMATIONS DISPENSÉES EN 2021



(élus et collaborateurs)

10 journées  
6 demi-journées

- 6 en Présentiel
  - 2 sur Orléans
  - 4 sur Châteauneuf-sur-Loire
- 10 en Visioconférence
- 2 en Intra

16\*

Sessions de  
Formation

La situation sanitaire a favorisé les formations en visioconférence. Une autre conséquence de cette pandémie est la diminution du nombre de participants aux formations.

## TAUX DE REMPLISSAGE DES FORMATIONS (basé sur 15 Participants au maximum)

91%  
2020

78 %  
2021

Sur l'ensemble des communes et EPCI adhérentes 24% ont participé au moins une fois à une formation. Certains adhérents ont inscrits jusqu'à 6 participants.

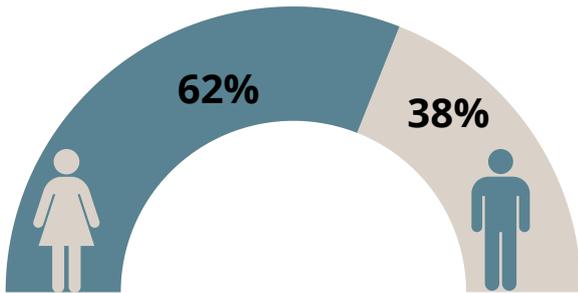
L'AML est à l'écoute des propositions des communes pour diversifier les lieux d'accueil. Pour accueillir ces formations, il suffit d'une salle équipée de tables et de chaises pouvant accueillir une vingtaine de personnes et d'un lieu de restauration à proximité.

\*En 2021, deux formations ont été réalisées pour le compte propre d'un adhérent. Elles ne figurent pas dans les statistiques.

# FORMATIONS DISPENSÉES EN 2021

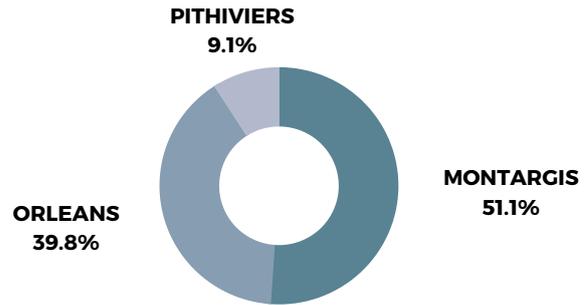


## PROFIL DES PARTICIPANTS

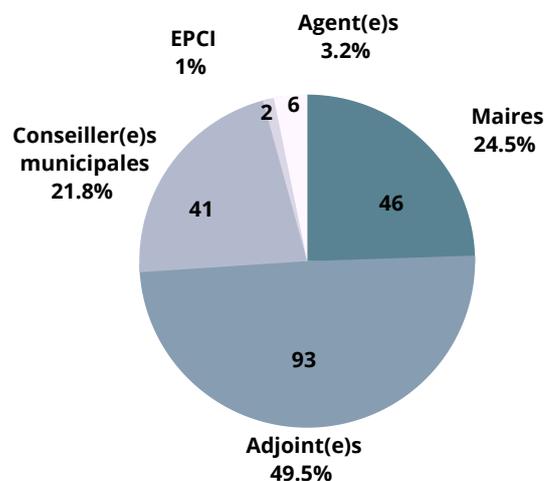
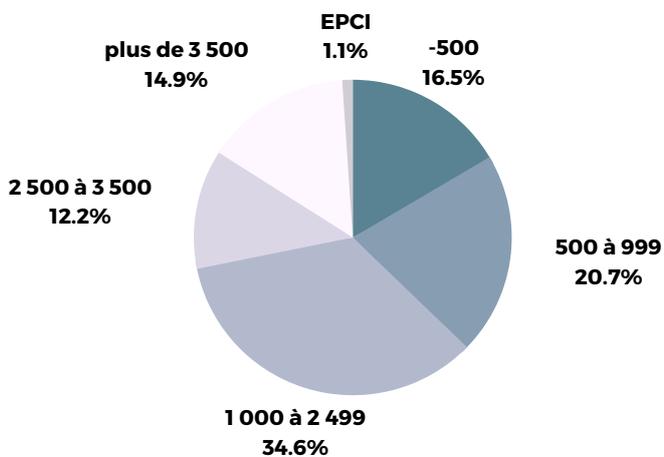


Strate démographique

## ORIGINE DES COMMUNES



Fonction des participants



Pour plus de statistiques sur les formations, vous trouverez en annexe de nombreuses informations.

# APPRÉCIATIONS DES FORMATIONS 2021

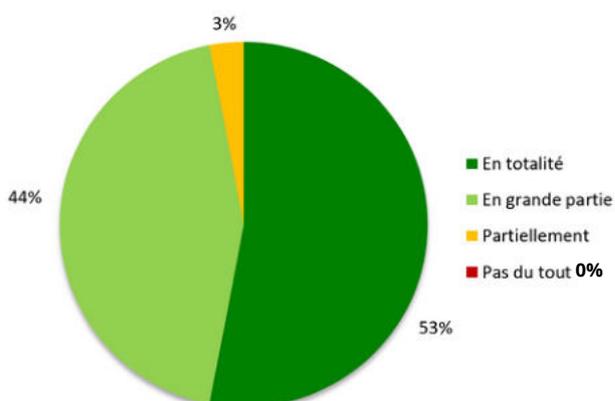


L'association a pour objectif de venir en soutien des élus du Loiret. Pour cela, elle organise des formations à destination des Maires et élus du département. La réussite de la formation se déroule en trois temps, la préparation, la supervision et l'évaluation.

- La préparation consiste à mettre en place une offre de formation adaptée aux besoins des élus. Afin de les connaître, des sondages sont effectués.
- La supervision consiste à assister à la formation, permettant ainsi d'avoir un point de vue extérieur.
- L'évaluation a pour objectif d'apprécier la qualité de la formation. Un questionnaire est remis à chaque participant à l'issue de la réunion.

## STATISTIQUES QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

### Le contenu correspond-il aux objectifs fixés?



137 bulletins  
sur  
188 participants

### *L'apport en connaissance théorique*



### *La qualité de l'animation*



### *Appréciation globale*



# SERVICE JURIDIQUE



L'assistance juridique auprès des élus du Loiret a été assurée en 2021 par:

- Maïté CAUSSE
- Aurélie CURIEL
- Margaux DEBRAY
- Emmanuel SALAUN

100%

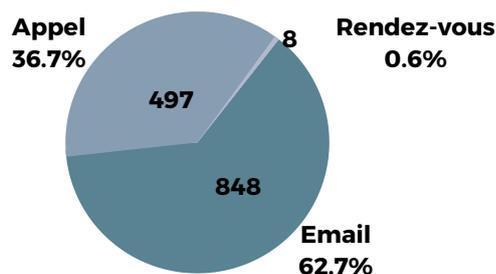
Saisines traitées  
(1353)

## Questions et moyens de traitement

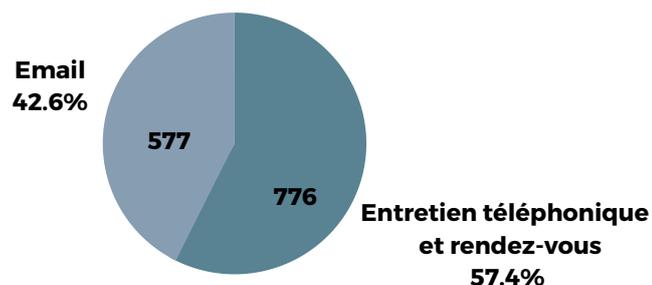
En 2021, le service de conseil a enregistré 1353 questions, soit une baisse de 34,5 % par rapport à l'année dernière. On note aussi une centaine de questions de moins par rapport à la même période du mandat précédent, ce qui peut être lié à la baisse d'activité des adhérents.

Les réponses ont été moins nombreuses mais ont suscité plus de demandes de retours écrits. (42.6% contre 35.1% en 2020)

### Saisines par les collectivités

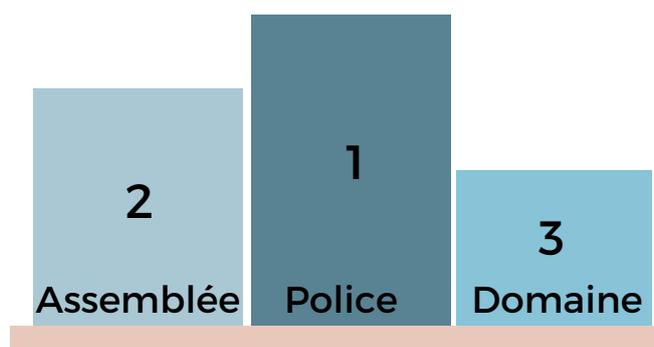


### Type de réponse apportée



## Les sujets traités

Le « peloton de tête » est modifié cette année avec l'impact de la crise sanitaire sur l'exercice des pouvoirs de police, le fonctionnement des assemblées délibérantes et la gestion du patrimoine et des contrats (55 % des questions traitées).



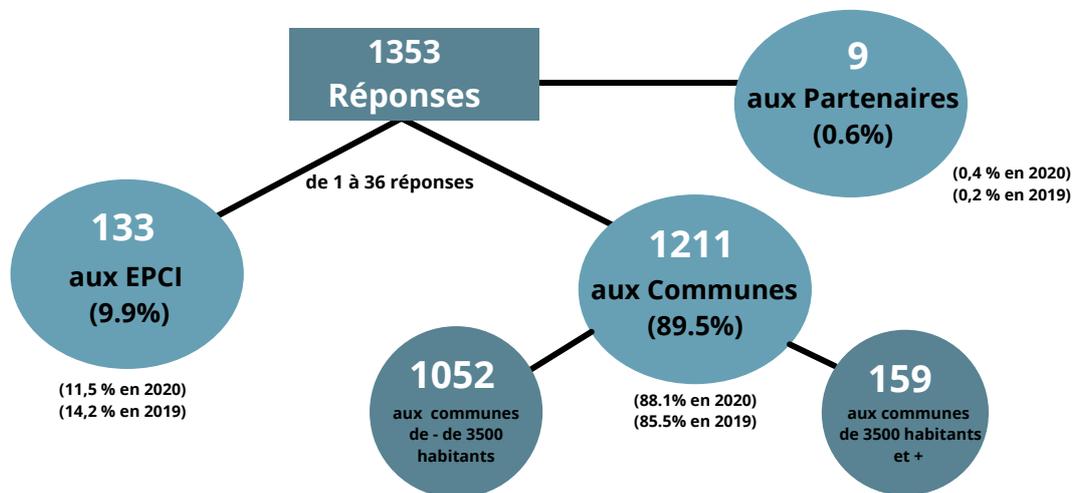
Sans surprise, le thème "élections" qui avait généré 219 questions en 2020, soit un peu plus de 10 % de l'activité, ne représente plus que 1 % des saisines.

En conclusion, l'année 2021 fait apparaître une baisse de l'activité du service par rapport à l'année précédente qui s'explique notamment par le fait qu'il y ait eu peu de questions relatives aux élections et à l'installation des assemblées délibérantes et diverses commissions.

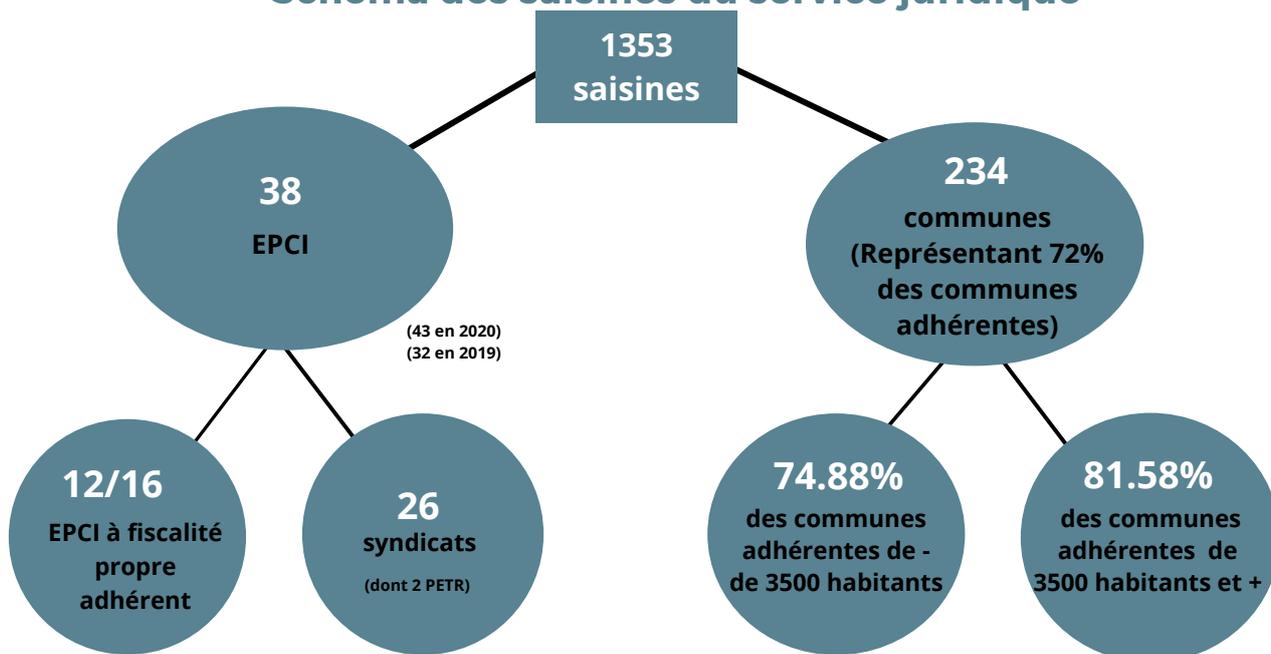
De nombreuses questions sont encore liées à l'évolution de la réglementation et aux conséquences de la crise sanitaire avec notamment la hausse des questions relatives à la gestion du patrimoine et des contrats.



## Schéma des réponses du service juridique\*



## Schéma des saisines du service juridique\*



75.8 % des adhérents ont bénéficié d'une assistance du service juridique. En termes de population, les 234 communes se répartissent entre toutes les strates, avec une part toujours très majoritaire des communes de moins de 3 500 habitants (88,9 % comme en 2020), ce qui n'est pas surprenant puisque le département comptait environ 89 % de communes de moins de 3 500 habitants.

Si l'on considère maintenant la totalité des saisines adressées à l'AML au cours de l'année 2021, on remarque que 77,7 % des questions posées émanent des communes de moins de 3 500 habitants (85,3 % en 2020).

Sur les 234 communes ayant saisi le service juridique, 145 y ont fait appel plus de deux fois (soit 62 %) et 38 % y ont fait appel 5 fois et plus (jusqu'à 33).

Du côté des structures intercommunales, 29 % ont fait appel plus deux fois au service juridique et 15,8 % y ont fait appel 5 fois et plus (jusqu'à 36).

\*Tableaux statistiques disponibles en annexe

# SESSIONS D'INFORMATION

En raison de la crise sanitaire, seules les sessions sur la gestion des incivilités ont été mises en place.

## La gestion des incivilités

Le maire de la commune devenu primo-interlocuteur des habitants est de plus en plus amené à intervenir sur des situations délicates, voire conflictuelles. Dans un contexte où il existe une défiance croissante envers l'autorité et une hausse des agressions verbales ou physiques envers l' élu, la gendarmerie a mis en place en collaboration avec l'AML, une série de sessions d'information sur le thème de la gestion des incivilités.

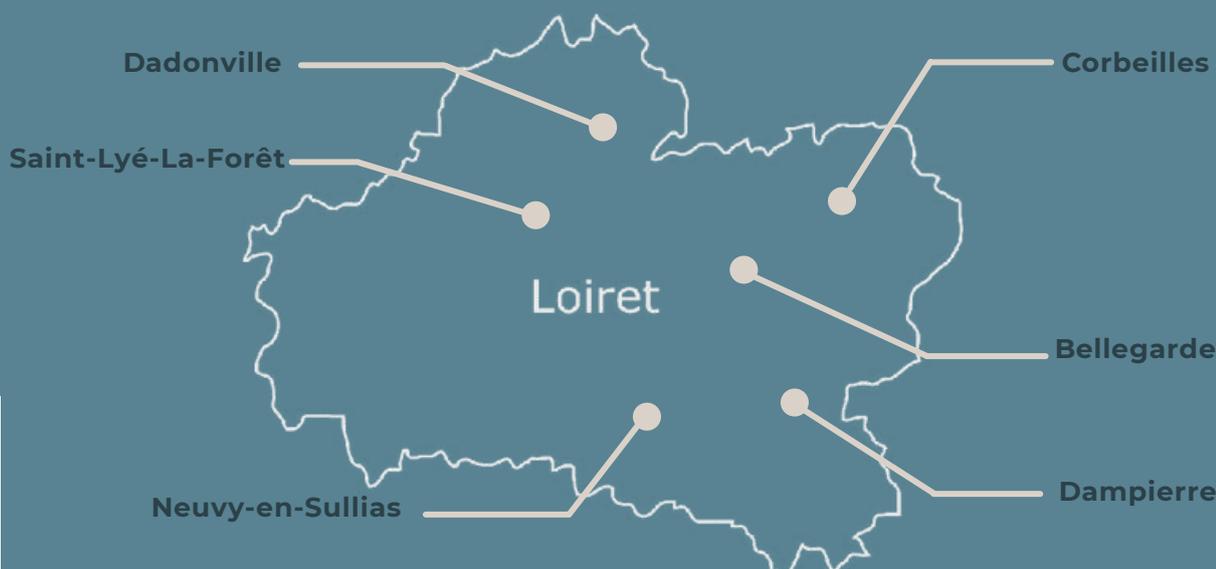
Pour le contenu des sessions, la gendarmerie a sollicité le GIGN pour réaliser un module d'information présenté par deux négociateurs formés par le GIGN et en présence du colonel MEDARD.

La session de sensibilisation a pour objectifs de donner des clefs de compréhension afin de désamorcer un conflit, faciliter la communication et rétablir le dialogue. Elle dispense également une méthode d'analyse réflexe qui permet d'évaluer le danger et de s'interroger sur l'opportunité de s'engager face à une situation potentiellement dangereuse.

Chaque session est composée d'une partie théorique et d'une partie pratique où les élus peuvent mettre en place les conseils formulés par la gendarmerie. Une journée regroupe deux sessions d'informations organisées chacune dans une partie du département.

Six demi-journées ont été mises en place :

- 7 juillet - BELLEGARDE / NEUVY-EN-SULLIAS
- 15 juin - SAINT-LYÉ / DAMPIERRE
- 19 octobre - CORBEILLE / DADONVILLE



# PORTE PAROLE DES ÉLUS



## Prise de position pour soutenir les commerces de proximité

L'AML, en collaboration avec le Conseil départemental et l'Union départementale des maires ruraux du Loiret, a pris position dans deux communiqués de presse (les 31 octobre et 4 novembre) sur le sujet du maintien de l'ouverture des petits commerces et commerces de proximité mis à mal par la décision de reconfiner prise par les pouvoirs publics.

Un courrier a été adressé au Premier ministre pour l'alerter de la situation extrêmement difficile vécue par les commerces de proximité et la nécessité d'y répondre rapidement. Dans sa réponse datée du 17 novembre, le Premier ministre a notamment précisé que des concertations avaient été engagées avec les acteurs du commerce pour examiner les conditions de leur réouverture début décembre, ce qui a abouti à l'annonce de la réouverture de ces commerces par le Président de la République le 24 novembre dernier.

## Prise de position concernant le projet de Loi de Finances 2021

L'AML a réagi avec célérité au PLF 2021, notamment sur la suppression de taxes du bloc communal, sur le risque lié à la part aléatoire d'attribution d'une part de TVA, sur les niveaux de compensation liés à la crise sanitaire, sur la « nationalisation » des taxes locales sur l'électricité etc...



## Dispositif de dépôt des espèces par les régisseurs



Considérant que certains éléments de ce dispositif étaient inacceptables, l'AML avait réagi sur ces différents points auprès du Directeur régional des finances publiques afin qu'il remonte ces difficultés auprès de son ministère. Les sénateurs et députés du département ont été saisis de ce dossier. Jean-Pierre SUEUR, Jean-Noël CARDOUX, Hugues SAURY, Marianne DUBOIS, Jean-Pierre DOOR, et Richard RAMOS ont agi en soutien de l'action de l'AML.

## Action de l'AML à l'attention des EPCI à fiscalité propre du Loiret sur la question du transfert de la compétence "mobilité"

Plusieurs élus ont réagi dans le prolongement de la réception par les communautés de communes d'une communication de la région à propos de la question de la prise de compétence « mobilités » qui devait être décidée avant fin mars 2021.

Une visioconférence a été organisée le 24 février dans le but d'apporter une information claire et neutre aux élus concernés, avec la participation du président de la commission « Transports, mobilités, voirie » de l'AMF et d'une conseillère technique au département « Ville, urbanisme, habitat, transports » de l'AMF.

13 EPCI à fiscalité propre étaient représentés à la réunion et les élus ont été très satisfaits des informations claires qui leur ont été délivrées à cette occasion.

## Motion « ABF » présentée par le comité directeur

Dans le prolongement du comité directeur du 30 septembre, au cours duquel les relations de nombre de maires avec leur ABF ont été évoquées, il avait été mis en avant une exaspération généralisée à l'égard d'un ABF. En conséquence, le comité directeur a déposé une motion qui a été adressée à Madame Régine ENGSTRÖM, Préfète de la Région Centre Val-de-Loire, Préfète du Loiret et au Directeur Régional des Affaires Culturelles.

Une rencontre a été organisée entre plusieurs membres du comité directeur et le DRAC ce qui a permis d'évoquer les difficultés rencontrées par de nombreux maires. Au delà des avis favorables avec des prescriptions si contraignantes qu'ils s'apparentent à des refus, il a été constaté que cet ABF confondait son rôle avec celui d'un maître d'œuvre.

La voix des élus a été entendue et une amélioration est attendue de la part des maires et Présidents d'intercommunalités du Loiret ; un point sera fait à la fin du premier trimestre 2022.

# NOS INVESTISSEMENTS AUPRÈS DES INSTITUTIONS ET DES PARTENAIRES

## Lutte contre l'habitat indigne

L'AML fait partie des structures « pilotes » pour la mise en place du Plan Départemental de la Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI), adopté en 2019 et a désigné un « référent » au sein de son équipe. Elle a pour rôle essentiel d'informer et d'accompagner les élus sur les questions relatives à l'habitat indigne et plus particulièrement sur les immeubles menaçant ruine. En 2021, l'AML a :

- Participé à 8 réunions de travail et de sensibilisation à destination des élus.
- Rédigé un dossier spécial sur la nouvelle procédure de mise en sécurité des immeubles qui a été adressé aux adhérents dans l'AMLInfo n° 130.
- Mis à jour une partie du guide « Qui fait quoi en matière de l'habitat indigne dans le Loiret ».
- Effectué un sondage auprès des élus pour connaître leur besoin.

## « Vis ma vie » Immersion d' ingénieurs-élèves du Corps des Mines

Initié en 2020, cet échange a été reconduite en 2021, ainsi 14 futurs hauts fonctionnaires ont pu partager le quotidien des maires du Loiret pendant une semaine avec l'espoir qu'ils se souviennent de cette plongée sur le terrain tout au long de leur brillante carrière... Afin de clore le séjour, Maires et ingénieurs-élèves ont été reçus à la Préfecture où l'occasion a été donnée de remercier les maires pour leur implications et les élèves pour leur enthousiasme.

## Plan Départemental de lutte contre la délinquance

Fin 2021, le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance a été signé par l'AML. Dans cet objectif de prévention de la délinquance « au plus tôt », l'engagement de l'AML consiste à :

- Promouvoir les rappels à l'ordre, en particulier lors des premiers actes de délinquance observés chez des jeunes ou des très jeunes.
- Promouvoir les bonnes pratiques en matière d'implication de la population dans la prévention de la délinquance (ex : opération tranquillité vacances).
- Encourager les communes et intercommunalités à créer et animer des instances de coordination de la prévention de la délinquance (CLSPD/CISPD).

## Formation demandée par la CCI

Le 22 mars 2021, la CCI du Loiret a organisée une visioconférence sur le thème de la dynamisation des marchés dont les aspects juridiques ont été présentés par Maïté Causse, juriste de l'AML. Le service juridique a également participé à la réactualisation du guide des marchés du Loiret édité par la CCI.

Ce partenariat, initié en 2017, vise à soutenir l'organisation et le développement des marchés de plein air . Le « rendez-vous des placiers » propose régulièrement des éclairage juridiques et des échanges à l'attention des élus et des agents gestionnaires des marchés du Loiret.

# AU PLUS PRÈS DE VOUS



## SONDAGES

Toujours dans l'objectif d'être au service de nos adhérents, l'AML a effectué plusieurs sondages sur les thématiques suivantes :

- L'accès à la téléphonie mobile
- L'utilisation des outils de vote à distance et proposition d'acquisition/tarification de licences d'une application spécifique à la demande des adhérents
- La lutte contre l'habitat indigne
- L'état d'avancement des demandes de subventions déposées dans le cadre du 2nd appel à projets au titre du DSIL

**L'équipe de l'AML reste disponible pour apporter des informations complémentaires sur ces sondages.**

## Retour sur le Congrès des Maires

### 2021

Du 16 au 18 novembre 2021, s'est déroulé le 103ème Congrès des maires et présidents d'intercommunalités de France à Paris, marqué par l'élection d'un nouveau président.

En partenariat avec ENEDIS, l'AML a organisé un déplacement en car pour permettre aux élus du Département d'y assister. Au départ de Montargis, d'Orléans ou d'Artenay, c'est une centaine d'élus qui nous ont accompagnés à la fois dans la partie Congressiste et dans la partie Stands le 17 novembre. Le petit-déjeuner que nous avons offert pendant le trajet a donné l'énergie nécessaire à cette journée bien dense !



# DES COLLABORATIONS ET DES SIGNATURES

## Signature d'une convention de partenariat avec les buralistes du Loiret



Dans un contexte de fermeture des services publics qui touche particulièrement les communes rurales où souvent le seul commerce restant est le bureau de tabac, la fédération se réinvente et souhaite proposer de nouveaux services pour compenser les fermetures. Le buraliste sera alors un intermédiaire. Il pourra proposer diverses prestations telles que la poste, les impôts, l'épicerie ou un lieu de convivialité.

Ainsi fin 2021, l'AML a signé une convention tripartite avec la fédération des buralistes du Loiret et l'UMRL afin d'accompagner les mutations au sein des communes rurales.

## Signature d'une convention de partenariat avec la gendarmerie

Le 3 juillet 2021, l'AML a signé une convention de partenariat avec le Groupement de gendarmerie départementale du Loiret. Elle a pour objet de renforcer les liens entre les élus et les gendarmes du Loiret. C'est dans ce cadre qu'ont notamment été organisées les réunions d'information sur la gestion des incivilités.



## Communication du guide "les clés de la vie" avec la chambre interdépartementale des Notaires



Co-signature du président de la chambre interdépartementale des Notaires du Val de Loire et de la Présidente de l'AML d'un courrier à adresser par voie dématérialisée aux maires du Loiret pour leur transmettre un guide d'informations sur les moments les plus importants d'une vie intitulé « Les Clés de la Vie »

# RENCONTRES

**La présidente, les membres du comité directeur ainsi que le directeur prennent contact avec les acteurs locaux du Loiret. L'objectif, commencer une relation de confiance pour avoir une relation privilégiée et ainsi faire le lien avec les maires du département. De nombreuses rencontres ont eu lieu au cours de l'année :**

- Représentants des familles pratiquant l'instruction en famille
- Fédération départementale du Bâtiment et des Travaux Publics
- La Fédération des buralistes du Loiret
- Délégation départementale du Syndicat national des directeurs généraux de collectivités territoriales (SNDGCT)
- Les jeunes agriculteurs du Loiret
- L'association Aide aux Victimes du Loiret (AVL)
- France Energie Eolienne
- Tribunal administratif d'Orléans
- Le Général Christophe HERMANN, commandant la région de gendarmerie Centre-Val de Loire et le groupement de gendarmerie départementale du Loiret
- Fédération des buralistes du Loiret
- Fédération des jeunes élus du Centre Val de Loire
- La Banque Postale et le Groupe La Poste
- Agence de L'eau Loire Bretagne
- Rencontre avec les Présidents d'associations départementales de maires de la Région Centre-Val de Loire
- Rencontre avec la présidente de l'association « Les Toques du Loiret »
- Rencontre avec le bureau d'ingénierie Terra Nostra
- Rencontre avec les représentants de Valloire Habitat
- Rencontre avec les représentants du Comité départemental olympique et sportif du Loiret
- Rencontre avec les représentants de l'association FIBOIS
- Rencontre avec Pôle Emploi
- Rencontre avec Orange,
- Rencontre avec Philippe MERLIN, conseiller diplomatique de la Préfète,

Entre autres,...

## L'AML, c'est aussi plus de 100 sollicitations par an

- Commissions,
- Comités,
- Réunions en préfecture,
- Manifestations,
- Congrès,

# LA COMMUNICATION

## OFFICIEL DES ÉLUS ET DES COLLECTIVITÉS

EDITION 2020-2026

Nouveau design, nouveau mandat ! Cet annuaire, souvent indispensable pour les mairies, regroupe les coordonnées et informations utiles sur les 325 communes du Loiret et les plus de 200 structures intercommunales.

L'édition est disponible auprès du secrétariat de l'association des maires et présidents d'intercommunalités du Loiret.



### L'AML, un vecteur entre les maires et l'information

Cette année, les élus du Loiret ont pu s'abonner à diverses revues telles que "Maire de France" ( 61 collectivités) ou "le petit Gibus" (46 collectivités). Ils ont également pu recevoir le livret "Ma première cérémonie militaire" ( 16 communes).



## LETTRES D'INFORMATION : AML INFO ET @ML INFO

Diffusion mensuelle, elle alterne entre un format papier et électronique.

Le format papier donne accès à une description synthétique de l'actualité accompagnée de dossiers thématiques (voir liste ci-après). Il met en avant dans sa page 3 une initiative d'une collectivité territoriale susceptible d'être intéressante / dupliquée dans d'autres collectivités.

Amlinfo 127 (janvier/février)	Amlinfo 128 (mars/avril )	Amlinfo 129 (mai/juin)	Amlinfo 130 (septembre/octobre)	Amlinfo 131 (novembre/décembre)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Une nouvelle police de l'habitat pour le maire/président d'EPCI et le préfet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Action logement : « notre vocation depuis plus de 65 ans : vous accompagner en facilitant l'accès au logement pour favoriser l'emploi »</li> <li>L' ANMONM dans le Loiret : Une association porteuse de valeurs, altruiste et tournée vers la jeunesse.</li> <li>Décharges sauvages : Que peuvent faire les maires (et les présidents d'intercommunalités) ?</li> <li>Nouveau site internet pour le CDG</li> <li>La médiation dans le cadre du procès administratif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un nouveau dispositif de gestion du numéraire au bénéfice des régisseurs des collectivités locales</li> <li>Démarchages abusifs</li> <li>Les communautés professionnelles territoriales de santé du Loiret (CPTS) : une nouvelle organisation dans la lutte pour l'accès aux soins des Loirétains.</li> <li>L'aide aux victimes du Loiret</li> <li>Comité départemental olympique et sportif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La nouvelle police de la sécurité des immeubles</li> <li>La prescription d'un arrêté de police</li> <li>Les suites de l'arrêté de mise en sécurité</li> <li>Les procédures à mettre en œuvre et leurs spécificités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dématérialisation des autorisations d'urbanisme</li> </ul>

\*@mlinfo 2021 : 4 parutions en janvier, mai, octobre et décembre

# LA COMMUNICATION

## INFORMATION SUR LA SITUATION SANITAIRE

En cette année 2021, l'AML a continué à alimenter les outils utilisés en 2020 pour diffuser les informations sur la crise sanitaire.



- Des **audioconférences** « COVID » ont eu lieu très régulièrement avec l'ARS et la préfète afin de rendre compte des chiffres de la pandémie spécifiques au département et des différentes mesures pour lutter contre celle-ci.

- Dans le prolongement de chaque audioconférence et des différentes réunions COVID, un compte rendu par **mail** a été transmis aux différentes communes du département.



- A chaque évolution réglementaire, le service juridique a mis à jours la **FAQ COVID**. Cette FAQ contient des interrogations récurrentes qu'ont pu se poser les équipes municipales du fait de l'institution de cet état d'urgence sanitaire.

## PATCHWORK

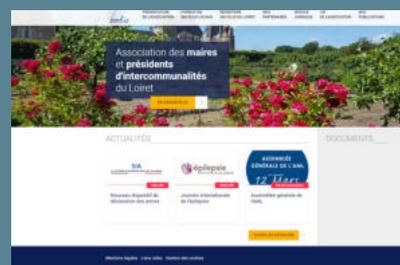
En avril, il a été demandé aux communes du Loiret de donner une photo pour réaliser un assemblage mettant en valeur les différentes communes du Loiret. Sur les 324 communes adhérentes à l'association, 293 ont joué le jeu. Félicitations ! Venez les admirer dans les locaux de l'association.



## WEB ET RESEAUX SOCIAUX

- **Site web:** <https://www.aml45.asso.fr/>

Divisé en deux parties, avec un accès libre et un réservé aux adhérents. L'accès libre est limité aux informations sur la structure, certaines actualités et la partie formation. Quant aux adhérents, ils peuvent accéder à une plateforme en ligne leur permettant de consulter un contenu juridique actualisé, des informations et actualités personnalisées.



- **Page Facebook:**

Actualités de l'association tels que des événements, des actions de communication, des recherches d'emploi etc...

37 posts

99 mentions j'aime

877 visites

14 253 couvertures de la page

- En développement : newsletter

# PARTENAIRES

Les membres du comité directeur de l'association des Maires du Loiret et Présidents d'intercommunalités du Loiret tiennent à remercier l'ensemble des partenaires qui ont répondu présent pour cette Assemblée Générale.





# TROISIÈME PARTIE:



## RAPPORT FINANCIER

Ressources et Produits d'exploitation  
Charges d'exploitation



# RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier présente, d'une part, le bilan et le compte de résultat de l'année 2021 et, d'autre part, le budget prévisionnel établi pour l'année en cours.

Conformément à la décision prise lors de l'assemblée générale du 2 avril 2016, les comptes de l'année 2021 ont été vérifiés **par le commissaire aux comptes, la société ORCOM**, et ont donné lieu à l'établissement d'un rapport à l'attention de l'assemblée générale de l'AML.

## Évènements de la Période

- Un contexte sanitaire pénalisant, notamment pour la mise en place de sessions de formation et de réunions d'information
- Une assemblée générale statutaire n'ayant pu se tenir en présentiel
- Des mouvements de personnel : 3 départs et 3 recrutements
- Une poursuite de la diminution des dépenses

## Chiffres clefs 2021 :

- Total des ressources : 465 155,80 €
- Résultat net comptable : 35 734,92 €
- Total du Bilan : 361 530,93 €

## **Le Bilan :**

L'actif de l'association est principalement constitué de ses réserves et de matériel informatique. L'AML ne dispose pas de capital immobilier, ni d'actif circulant, ni de créances clients importantes mais seulement de quelques immobilisations (ordinateurs, copieurs, serveur, etc). Les disponibilités sont le fruit de l'accumulation de résultats légèrement positifs réalisés au fil des années.

## **Le Compte de résultat 2021, principaux éléments :**

Dans le prolongement des exercices précédents, l'AML a poursuivi son effort de réduction des dépenses de fonctionnement, masse salariale, affranchissement, copieur, etc. Si l'activité « formation » a baissé avec le covid, elle a pu toutefois perdurer avec le recours aux visioconférences. Les chiffres ne peuvent cependant être tous mis en perspective vis-à-vis de l'exercice précédent, du fait de la situation épidémique et de l'opération spéciale mise en place en 2020.

# RAPPORT FINANCIER

## RESSOURCES ET PRODUITS D'EXPLOITATION :

### Cotisations : 236 060,29 €

Cotisations légèrement en hausse par rapport à 2020, avec un taux d'adhésion des communes de 99.7%.

### Concours publics et subvention d'exploitation : 178 228 €

Le Conseil départemental poursuit son soutien à l'AML via une subvention de fonctionnement de 150 000 € en 2021. Il est à noter que le Conseil départemental apporte également des aides en nature, principalement avec la mise à disposition des locaux du 14, quai du Fort Alleaume et la réalisation de travaux de reprographie ponctuels. Par ailleurs, à titre informatif, le Conseil départemental a engagé en 2021 des travaux conséquents concernant la chaudière du bâtiment qui était défectueuse. Les autres aides publiques et subventions proviennent du Ministère du travail pour 9 000 € (emploi aidé), de l'AMF pour 5 825,33 € et une remise de 13334€ ( aide à la structuration des associations départementales).

### Prestations de service : 51 338,30 €

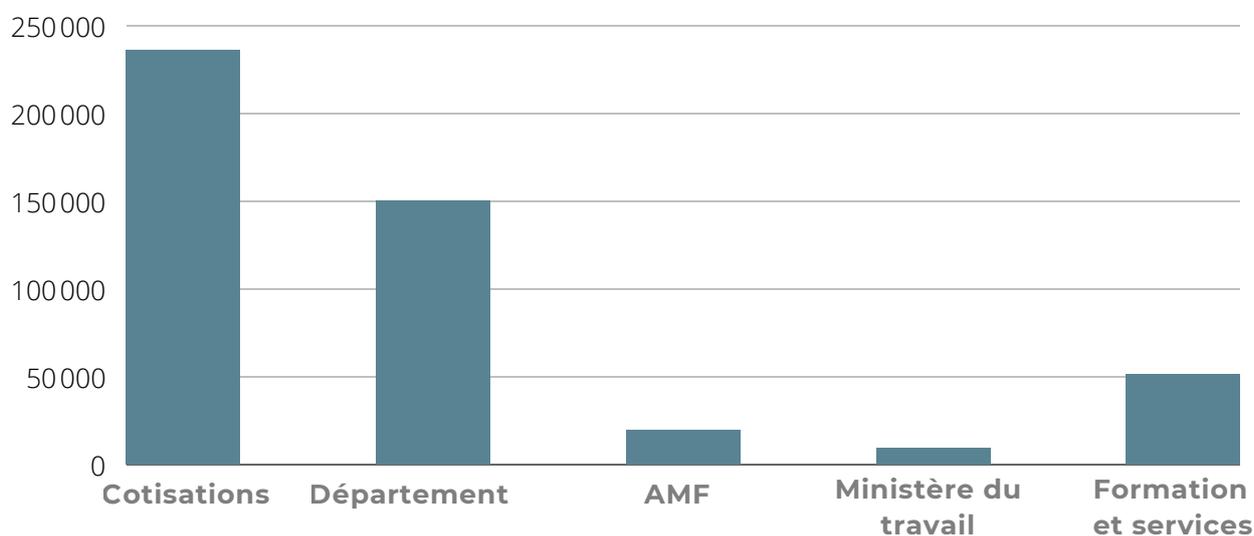
Dont : 32 044 € pour la formation continue contre 48 730€ en 2020

11 737 € d'insertion publicitaire dans l'officiel des élus

Le solde concerne les refacturations d'abonnements (ma première cérémonie) et l'aide d'Enedis pour le déplacement au Congrès des maires.

Les recettes liées à la formation des élus locaux ne sont pas à la hauteur des attentes, cette baisse étant principalement due aux vagues successives de covid.

### Part des ressources de l'AML en 2021



# RAPPORT FINANCIER

## CHARGES D'EXPLOITATION :

### Charges d'exploitation hors personnel : 182 060,99 €

Ces dernières comprennent la réversion à l'AMF de 77 671 euros et doivent donc être ramenées à 104 389 euros. L'impression de l'AML info mais également de l'officiel des élus pèse également dans ce compte (20 589 euros). Le reste des dépenses concerne principalement les abonnements juridiques 6 973 €, les honoraires et frais de déplacement des formateurs ainsi que les frais administratifs, copieur, affranchissement, téléphonie, frais de réunion dans les territoires, charges bâtementaires, entretien des outils informatiques (antivirus, banque d'images, site web etc).

### Salaires et traitements : 175 520,03 €

Avec un coût global en baisse par rapport aux années précédentes, il est à noter une stabilisation de la masse salariale et des effectifs, avec 5 personnes, pour mémoire :

- Manon Lemosse, assistante administrative, en charge des inscriptions en formation, de la communication digitale et des relations avec le cabinet d'expertise comptable
- Sandy Michel, secrétaire de direction, en charge de la vie statutaire, de l'animation du réseau et de l'organisation de l'Assemblée Générale et des réunions d'élus
- Aurélie Curiel, juriste, en charge des dossiers juridiques de l'AML info, des dossiers thématiques externes (PDLHI, PDPD, etc) et du montage de réunions « juridiques »
- Maïté Causse, juriste, directrice adjointe, en charge de la formation continue (élaboration et diffusion de l'offre) et animation de sessions.
- Thomas Boulet, directeur, en charge des relations avec les élus, de la représentation, de la gestion et du développement de la structure

### Charges sociales : 64 856,85 €

Elles sont en légère augmentation et liées aux départs (+ 4 000 € /2020) avec une hausse des cotisations URSSAF et des cotisations aux caisses de retraite.

**En résumé : Pas de fait financier marquant sur cet exercice, aucun investissement d'importance n'a été réalisé et les dépenses peuvent être considérées comme à l'étiage.**

A l'instar de l'exercice 2020 qui faisait apparaître un résultat excédentaire de 16 597 €, l'exercice 2021 s'avère également positif avec **un résultat de 35 734,92 €**

**Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat bénéficiaire de 35 734,92€ au compte report à nouveau.**

# BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

**ASSOC DES MAIRES ET PRESIDENTS D'IN**

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

**ASSOC DES MAIRES ET PRESIDENTS D'IN**  
**Pour l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021**

et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 01/02/2021, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

<b>Total ressources</b>	<b>465 155,80 €</b>
<b>Résultat net comptable</b>	<b>35 734,92 €</b>
<b>Total du bilan</b>	<b>361 530,93 €</b>

Fait à ORLEANS,  
Le 23/02/2022.

DC-CONSEILS,  
Expert-comptable.

# BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

## BILAN ACTIF

ASSOC DES MAIRES ET PRESIDENTS D'IN

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF	Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021			01/01/2020 au 31/12/2020
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	26 481,94	18 974,84	7 507,10	12 388,28
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	26 379,21	15 971,44	10 407,77	10 412,53
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>52 861,15</b>	<b>34 946,28</b>	<b>17 914,87</b>	<b>22 800,81</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	7 703,32		7 703,32	16 775,00
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	13 834,00		13 834,00	656,10
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	309 521,83		309 521,83	253 538,01
Charges constatées d'avance	12 556,91		12 556,91	10 095,98
<b>TOTAL (II)</b>	<b>343 616,06</b>		<b>343 616,06</b>	<b>281 065,09</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>396 477,21</b>	<b>34 946,28</b>	<b>361 530,93</b>	<b>303 865,90</b>

# BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

## BILAN PASSIF

ASSOC DES MAIRES ET PRESIDENTS D'IN

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

<b>PASSIF</b>	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	259 184,83	242 588,13
Excédent ou déficit de l'exercice	35 734,92	16 596,70
<i>Situation nette (sous total)</i>	<b>294 919,75</b>	<b>259 184,83</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>294 919,75</b>	<b>259 184,83</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 165,90	15 662,59
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	26 689,78	26 518,48
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 925,50	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	22 830,00	2 500,00
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>66 611,18</b>	<b>44 681,07</b>
Ecarts de conversion passif	<b>(V)</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>361 530,93</b>	<b>303 865,90</b>

# BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

## COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC DES MAIRES ET PRESIDENTS D'IN

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	236 060,29	231 796,62
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	51 338,30	316 274,28
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	178 228,29	218 450,73
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	-491,65	552,50
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	20,57	
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>465 155,80</b>	<b>767 074,13</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	182 060,99	520 280,41
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	-345,00	1 756,99
Salaires et traitements	175 520,03	160 772,43
Charges sociales	64 856,85	59 260,92
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 876,19	8 260,44
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	2,50	33,17
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>429 971,56</b>	<b>750 364,36</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>35 184,24</b>	<b>16 709,77</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	550,68	689,04
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>550,68</b>	<b>689,04</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>		
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>550,68</b>	<b>689,04</b>

# BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

## COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC DES MAIRES ET PRESIDENTS D'IN

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>35 734,92</b>	<b>17 398,81</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		0,01
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>		<b>0,01</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		25,08
Sur opérations en capital		777,04
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>		<b>802,12</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		<b>-802,11</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>465 706,48</b>	<b>767 763,18</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>429 971,56</b>	<b>751 166,48</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>35 734,92</b>	<b>16 596,70</b>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	20 656,00	
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>	<b>20 656,00</b>	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	20 656,00	
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>	<b>20 656,00</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>35 734,92</b>	<b>16 596,70</b>

# QUATRIÈME PARTIE:

## ANNEXES

1. Formation continue - nouveauté dans la prise en charge des frais
2. L'inscription - nouveauté
3. Liste des formations dispensées en 2021
4. Liste des commissions
5. Statistiques des formations
6. Statistiques du service juridique

# 1-FORMATION CONTINUE NOUVEAUTE DANS LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS

## Le DIFE (Droit Individuel à la Formation des Élus)

Il permet de se former et de se reconvertir professionnellement jusqu'à six mois après la fin son mandat. Il prend en charge le coût de la formation mais également le remboursement des frais annexes à celle-ci.

Depuis 2021, le droit à la formation disponible est de 400€/année de mandat ou 700€ (400+300) si l'élu n'a pas consommé son DIFE à l'issue de la 1ère année, son compteur arrivera au plafond dès la 2ème. Le capital est disponible et utilisable dès le début du mandat. Un seul mandat est pris en compte pour le calcul des droits.

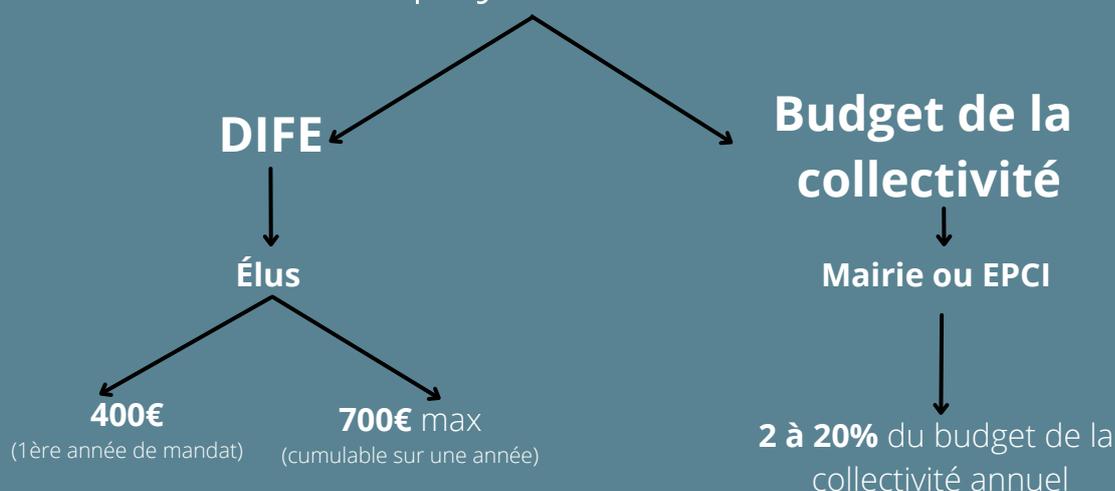
Dans le cas où le montant des droits n'arrive pas à couvrir le coût de la formation, l'élu pourra financer le reste à charge par carte bancaire ou solliciter une aide financière de la collectivité.

## Budget Communal

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire (compte n°6535) pour la commune ou l'EPCI à condition que l'organisme dispensant la formation soit agréé par le ministre de l'intérieur.

Un montant prévisionnel dédié aux dépenses de formation des élus doit être inscrit au budget de chaque année. Il ne peut être inférieur à 2% du montant légal maximum des indemnités de fonction, éventuellement majorées, qui peuvent être allouées aux élus. Le montant réel des dépenses de formation ne devra pas excéder 20% de ce même montant.

## Comment payer ma formation ?



=> Démarche individuelle de l'élu

=> Démarche collective avec l'accord de la mairie ou de l'EPCI

# 2 - L'INSCRIPTION DIFE - NOUVEAUTÉ -



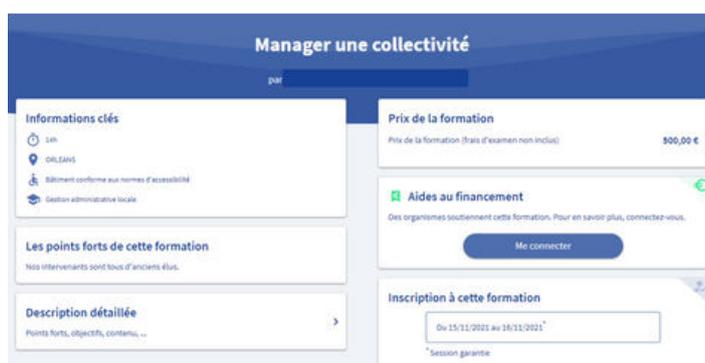
## La plateforme "mon compte élu"

Chaque élu possède un compte sur la plateforme "mon compte élu". Il lui permet de voir toutes les formations auxquelles il a droit au titre de son DIFE.

La plateforme contient les formations proposées par l'ensemble des organismes de formations agréés pour la formation des élus. L'offre de formation n'est pas limitée au département de l'élu, celui-ci peut formuler une demande peu importe l'endroit où se trouve la formation.

## Une interface intuitive

Chaque formation se présente sous la forme ci-contre. En un seul coup d'œil, l'élu peut accéder aux informations essentielles de la formation. Une description exhaustive de l'offre est présentée :



- Titre
- Description de l'offre
- Sessions
- Lieux
- Prix
- Thème
- Points forts
- Dates
- Durée

## Inscription à la formation par le DIF

**Lors de l'inscription, seul l'élu (ou toute personne possédant les codes) peut entamer la démarche.**

**Quelques étapes sont à respecter pour s'inscrire à une formation:**

**Etape 1 :** Se connecter ou s'inscrire à Mon Compte Formation.

**Point de vigilance:** vérifiez que vous possédez un compte élu. ( certaines formations ne sont visibles et accessibles qu'aux élus).

**Etape 2 :** Cliquer sur le lien de la formation fourni par l'organisme de formation.

ou chercher la formation par mot clés dans le moteur de recherche.

**Etape 3 :** Inscrivez-vous à la formation et fournissez les pièces justificatives demandées.

**Etape 4 :** Lorsque l'organisme de formation a validé votre inscription et envoyé une proposition, retournez sur votre compte DIFE pour accepter la proposition de formation.

### Attention:

- Un délai de 11 jours est nécessaire entre l'acceptation de la proposition par le participant et l'entrée en formation. Si ce délai n'est pas appliqué, le DIFE ne pourra pas être mobilisé.
- Pour vous inscrire à une formation, il est obligatoire de vous connecter avec FranceConnect

# 3-LISTE FORMATIONS DISPENSÉES EN 2021

## Aménagement du territoire

**Les obligations funéraires du maire** - DEMI-JOURNÉE  
VISIOCONFÉRENCE (2 sessions) 04 mai  
15 septembre

**La gestion du cimetière** - DEMI-JOURNÉE  
VISIOCONFÉRENCE ( 2 sessions) 04 mai  
15 septembre

## Élus et assemblée

**Être adjoint, connaître toutes les facettes du mandat** - JOURNÉE  
VISIOCONFÉRENCE (2 sessions) 18 mai  
6 juin

## Vie communale et intercommunale

**La restauration scolaire** - JOURNÉE  
CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE 27 mai

**Rôle et fonctionnement CCAS et CIAS** - JOURNÉE  
VISIOCONFÉRENCE 29 juin

## Responsabilité et sécurité

**Le Maire employeur** - JOURNÉE  
locaux de l'Association - quai du Fort Alleaume 09 décembre

**Prévenir les conflits d'intérêts** - DEMI-JOURNÉE  
VISIOCONFÉRENCE ( 2 sessions) 11 mai  
locaux de l'Association - quai du Fort Alleaume 14 décembre

## Finances

**Compte administratif- analyser les résultats de ma commune**  
JOURNÉE - CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE 07 décembre  
08 décembre

**La découverte du budget** - JOURNÉE  
CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE 16 juin

## Communication

**La conduite de réunion** - JOURNÉE  
VISIOCONFÉRENCE 23 novembre

**L'essentiel de la prise de parole** - JOURNÉE  
VISIOCONFERENCE 04 juin

# 4 - LISTE DES COMMISSIONS

## Affaires sociales et santé

- Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire
- Comité National d'Action Sociale
- Commission départementale de la citoyenneté et de l'autonomie
- Conférence départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie
- Commission départementale consultative de sécurité et d'accessibilité (CCDSA)
- Sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées

## Enseignement et affaires scolaires

- Conseil d'administration du CROUS Orléans-Tours
- Conseil académique de l'Education Nationale (CAEN)
- Conseil académique de l'Education Nationale section enseignement supérieur
- Conseil départemental de l'Education Nationale (CDEN)
- Commission départementale de concertation de l'enseignement privé
- Commission sur l'enseignement des langues vivantes étrangères

## Environnement et aménagement du territoire

- Commission départementale de l'aménagement commercial (CDAC)
- Commission départementale de l'aménagement foncier (CDAF)
- Comité régional de la biodiversité (CRB)
- Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)
- Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI)
- Commission de conciliation en matière d'élaboration des documents d'urbanisme
- Commission locale de gestion de l'eau (CLE) - Nappe de Beauce (SAGE)
- Commission locale de gestion de l'eau (CLE) de la Sauldre (SAGE)
- Comité des usages de l'eau
- Commission départementale de la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur
- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)
- Comité technique départemental de la SAFER du Centre

## Collectivités territoriales

- Conférence territoriale de l'action publique (CTAP)

## Services publics

- Commission départementale de présence postale territoriale (CDPPT)

## Fonction publique territoriale

- Commission départementale de recensement et de dépouillement des votes pour l'élection des représentants des communes au conseil supérieur de la fonction publique territoriale
- Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret

## Finances, développement économique et emploi

- Commission des élus chargée de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Commission départementale d'insertion par l'activité économique
- Commission locale de recensement des votes pour le renouvellement du comité des finances locales
- Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Nantes
- Commission départementale des valeurs locatives

# 4 - LISTE DES COMMISSIONS

## Sport, culture et loisirs

- Conférence régionale du sport en région Centre-Val de Loire

## Désignations effectuées par l'AMF

- Comité de Bassin Loire Bretagne

## Divers

- Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage
- Jury chargé de la délivrance des diplômes dans le secteur du funéraire
- Commission départementale consultative des gens du voyage
- Commission départementale du titre de séjour

## Groupes de travail de l'AMF

- Sport
- Communes nouvelles
- Déchets
- Restauration scolaire
- Logement, habitat et hébergement
- Villes universitaires
- Promotion des femmes dans les exécutifs locaux

## Hygiène et sécurité

- Comité départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (CODERST)
- Commission départementale de la sécurité routière (CDSR)
- Formation spécialisée relative à l'organisation des manifestations sportives
- Formation spécialisée relative à l'agrément des gardiens et des installations de fourrières
- Commission départementale de sécurité des transports de fonds
- Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS)
- Commission départementale des systèmes de vidéo-protection (CDSV)

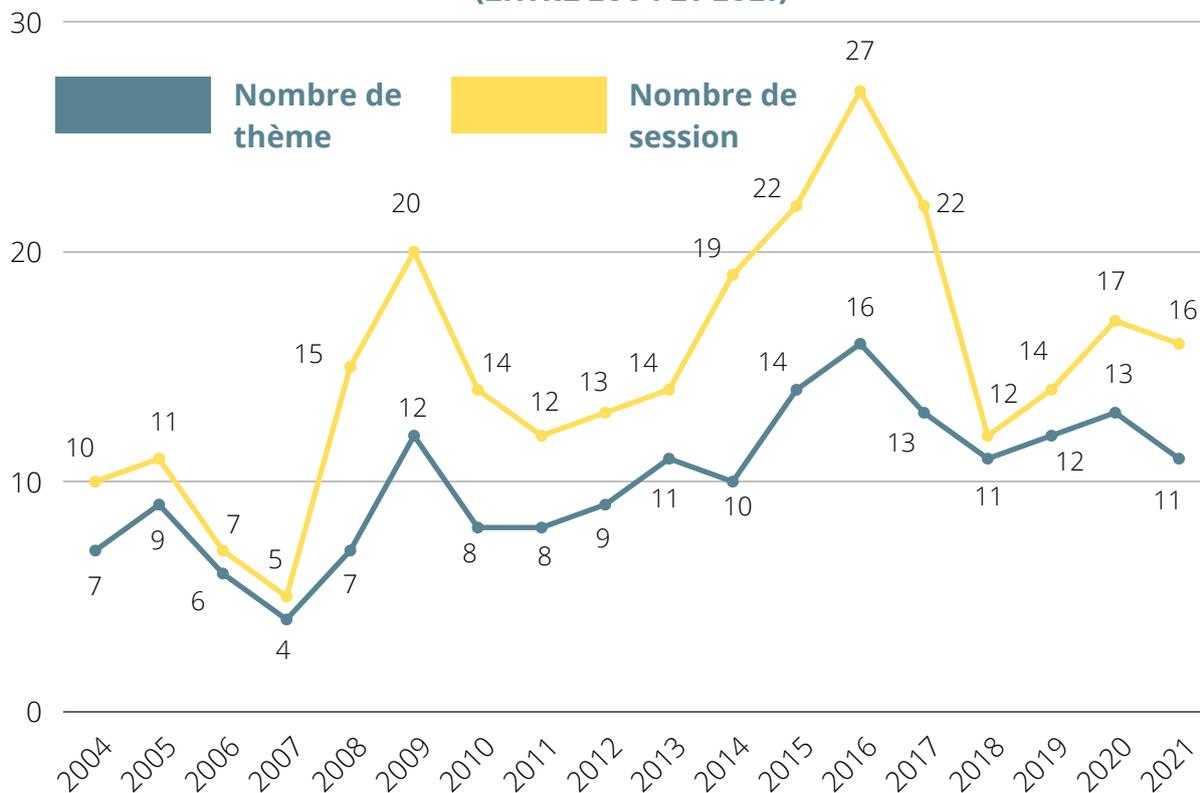
## Commissions de l'AMF

- Affaires sociales
- Communes et territoires ruraux
- Transition écologique
- Education
- Finances et fiscalité locales
- Culture et patrimoine
- Aménagement, urbanisme, habitat et logement
- Politique de la ville et cohésion sociale
- Fonction publique territoriale et ressources humaines
- Transports, mobilités et voirie
- Intercommunalité
- Développement économique, tourisme et commerce
- Santé
- Ville numérique

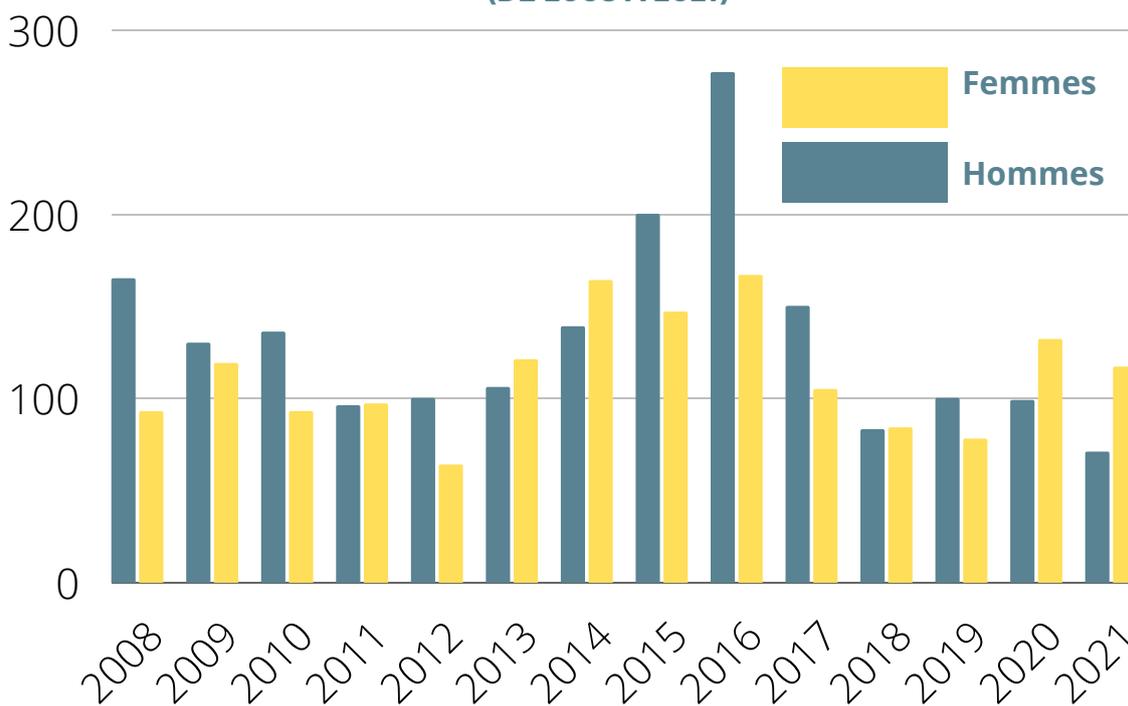
**Vous avez besoin de faire remonter une information sur un sujet précis?  
N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants.  
Retrouver leur nom sur le site internet de l'association.**

# 5-STATISTIQUES DES FORMATIONS

## ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE FORMATION COLLECTIVE (ENTRE 2004 ET 2021)

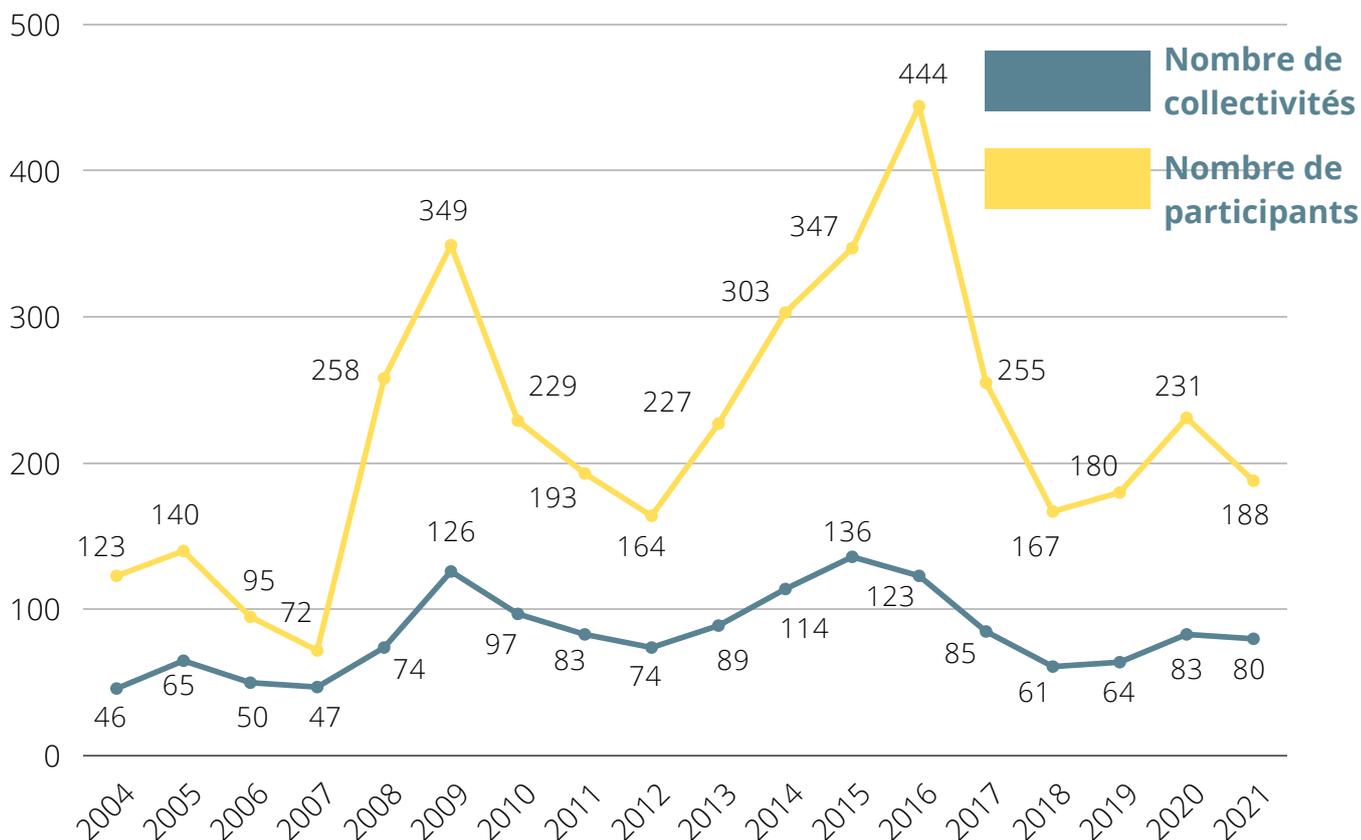


## RÉPARTITION HOMMES / FEMMES (DE 2008 À 2021)

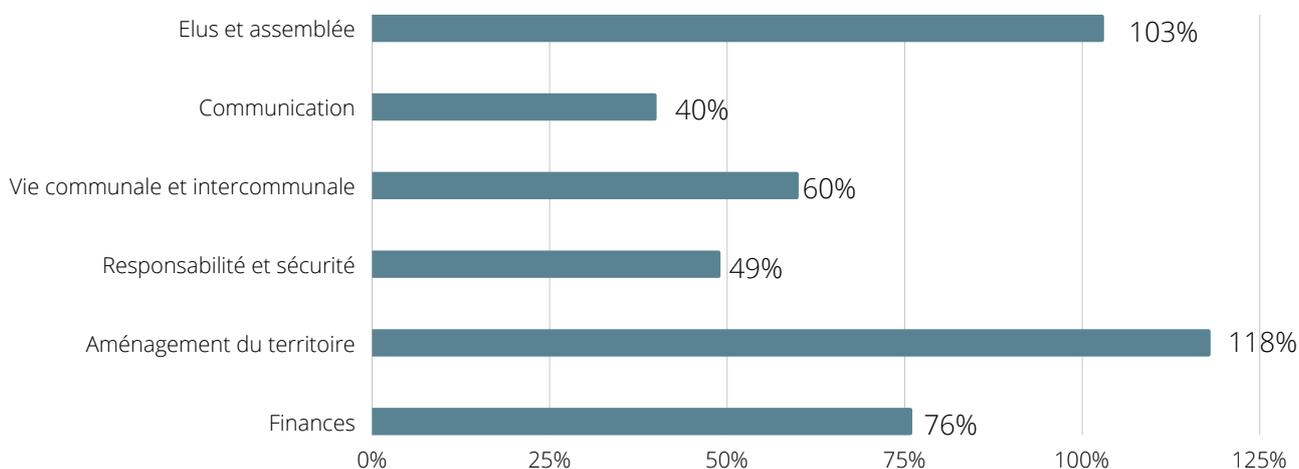


# 5-STATISTIQUES DES FORMATIONS

## ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION (ENTRE 2004 ET 2021)

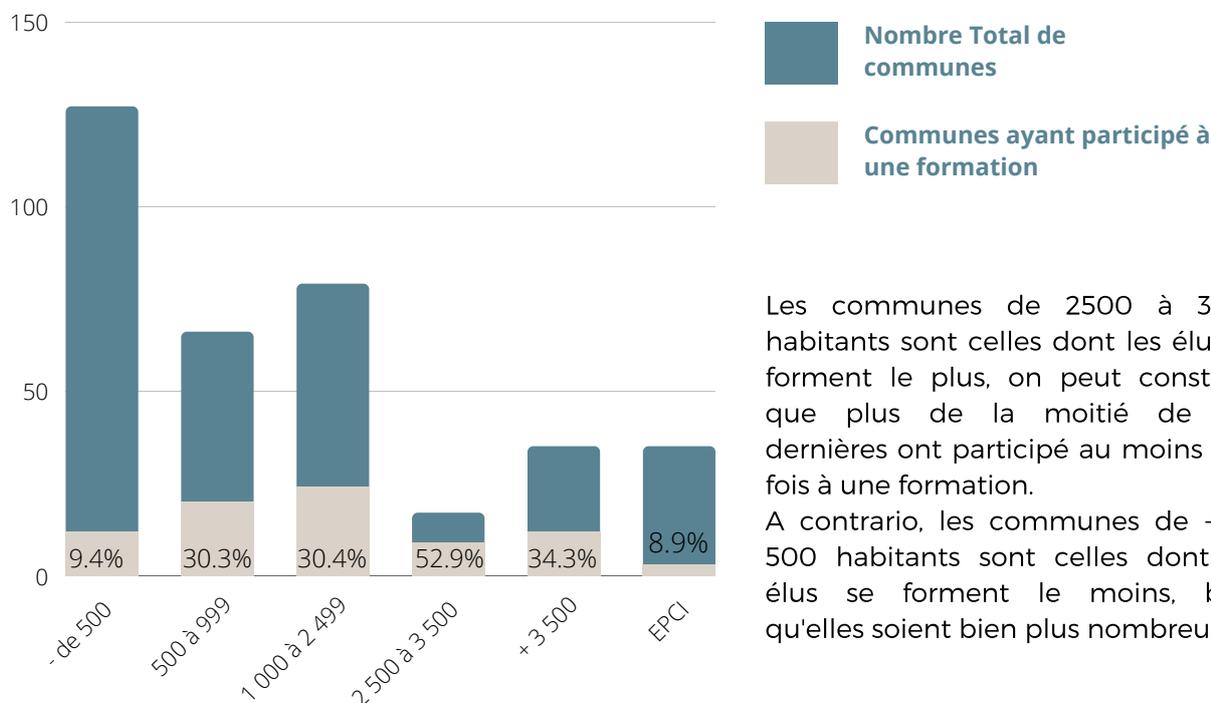


## TAUX DE REMPLISSAGE DES FORMATIONS PAR THÈMES 2021 (basé sur 15 Participants au maximum)



# 5- STATISTIQUES DES FORMATIONS

## TAUX DE PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS 2021



Les communes de 2500 à 3500 habitants sont celles dont les élus se forment le plus, on peut constater que plus de la moitié de ces dernières ont participé au moins une fois à une formation.

A contrario, les communes de - de 500 habitants sont celles dont les élus se forment le moins, bien qu'elles soient bien plus nombreuses.

Strates de population des adhérents	Nombre de commune ayant inscrit des élus	Participation par rapport au nombre de communes de la strate ou au nombre d'EPCI adhérents	2020	Evolution
- de 500 (127)	12	9,4%	7,2%	2%
500 à 999 (66)	20	30,3%	22,9%	6%
1 000 à 2 499 (79)	24	30,4%	34,2%	-3%
2 500 à 3 500 (17)	9	52,9%	75,0%	-30%
+ 3 500 (35)	12	34,3%	40,0%	-6%
EPCI (34)	3	8,9%	8,6%	0%

Structures adhérentes	Fonction					
	Maire	Adjoint	Conseiller municipal	Agent communal	Président	Vice président
Communes de moins de 500 hab.	15	12	4			
Communes de 500 à 999 hab.	15	16	8			
Communes de 1 000 à 2 499 hab	12	30	18	4		
Communes de 2 500 à 3 500 hab.	3	13	5	2		
Communes de plus de 3 500 hab.	1	21	6			
EPCI					2	1
Total	46	92	41	6	2	1

# 6- STATISTIQUES DU SERVICE JURIDIQUE

Strate de population	Nbre de communes ayant consulté le service	Nbre de communes dans la strate	% des communes ayant consulté dans la strate	% au regard du nbre total de communes ayant consulté	Nbre de questions posées par strates	% au regard du nbre total de questions posées
moins de 500	79	125	63,20%	33,76%	257	18,99%
500 à 1 499	82	110	74,55%	35,04%	452	33,41%
1 500 à 2 499	31	36	86,11%	13,25%	226	16,70%
2 500 à 3 499	16	20	80,00%	6,84%	117	8,65%
3 500 à 4 999	7	10	70,00%	2,99%	80	5,91%
5 000 à 9 999	11	14	78,57%	4,70%	51	3,77%
10 000 à 29 999	7	9	77,78%	2,99%	26	1,92%
100 000 et plus	1	1	100,00%	0,43%	2	0,15%
Total	234	325			1211	1353

■ Commune de - de 3500 habitants : 88.89%

■ Commune de - de 3500 habitants:77.75%

■ Commune de 3500 habitants et + : 11.11%

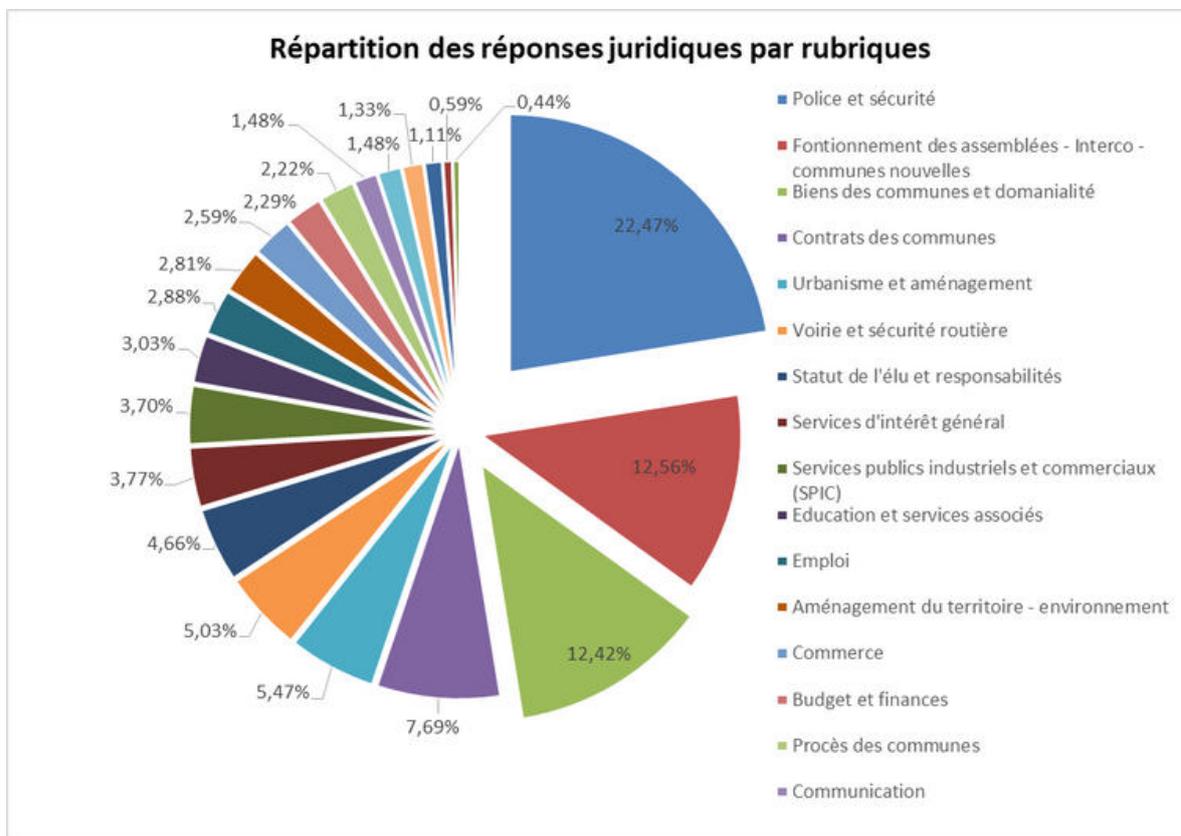
■ Commune de 3500 habitants et + : 11.75%

Si l'on s'intéresse au nombre de communes par strate ayant saisi le service, par rapport au nombre total de communes ayant saisi le service, on constate que, proportionnellement à leur nombre, les communes de 1 500 habitants à moins de 3 500 habitants sont celles qui saisissent le plus le service juridique.

On relève également que les communes comptant moins de 500 habitants, alors même qu'elles représentent 34 % des communes « saisissantes », n'auront finalement généré que 19 % du travail du service en lien avec les questions émanant des communes. Ce chiffre est en hausse par rapport à 2020 où ces mêmes communes avaient généré 16,5 % du travail du service juridique.

Cette année, les communes comprises dans la strate allant de 3 500 à 4 499 habitants, alors même qu'elles ne représentent que 2,98 % des communes ayant saisi le service, ont généré 6 % de l'activité du service.

# 6- STATISTIQUES DU SERVICE JURIDIQUE



Thèmes	Nbre questions	Pourcentage de l'activité	2020
Police et sécurité	304	22,47%	8,90%
Fonctionnement des assemblées - Interco - communes nouvelles	170	12,56%	27,19%
Biens des communes et domanialité	168	12,42%	7,62%
Contrats des communes	104	7,69%	6,34%
Urbanisme et aménagement	74	5,47%	3,93%
Voirie et sécurité routière	68	5,03%	3,05%
Statut de l'élu et responsabilités	63	4,66%	9,39%
Services d'intérêt général	51	3,77%	3,69%
Services publics industriels et commerciaux (SPIC)	50	3,70%	1,72%
Education et services associés	41	3,03%	3,54%
Emploi	39	2,88%	1,97%
Aménagement du territoire - environnement	38	2,81%	1,18%
Commerce	35	2,59%	1,18%
Budget et finances	31	2,29%	1,77
Procès des communes	30	2,22%	1,77
Communication	20	1,48%	1,87%
Relations communes / associations	20	1,48%	0,98%
Elections	18	1,33%	10,77%
Action sociale	15	1,11%	2,26
Droit	8	0,59%	0,74
Culture, sports et loisirs	6	0,44%	0,20%



Association des Maires et présidents  
d'intercommunalités du Loiret

Tél: 02 38 54 45 46

14 quai du Fort Alleaume

45000 ORLEANS

[am.loiret@aml45.asso.fr](mailto:am.loiret@aml45.asso.fr)